



Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 1^{er} octobre 2013, 20h00, (salle du Conseil général, Colombier)

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 25.06.2013
3. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la station d'épuration de la Saunerie à Colombier (STEP), en remplacement de M. Sylvain Tissot démissionnaire
4. Nomination d'un membre à la Commission de police du feu et de salubrité publique, en remplacement de M. Olivier Lebeau, démissionnaire
5. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 158'200.- pour l'achat exceptionnel et les frais de montage de compteurs électriques
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption d'un règlement de vidéosurveillance dans les écopoints situés sur le territoire communal
7. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit urgente de CHF 118'000.- pour la réfection du Chemin des Vanel
8. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général relatif à la vente du bien-fonds 5564 du cadastre de Colombier
9. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement sur le statut des Conseillers communaux
10. Information du Conseil communal concernant la modification partielle du plan d'alignement « Sentier du Ministre » à Bôle
11. Communications du Conseil communal
12. Divers.

Le président du Conseil général, **M. François Gubler**, ouvre la séance à 20h01, en saluant l'assemblée. Il demande si l'ordre du jour appelle des remarques. Il comporte 12 points. Sans levée de mains, il admet qu'on approuve cet ordre du jour.

M. François Gubler nous informe qu'il n'a pas reçu de courrier formellement. Toutefois, un courrier est arrivé aujourd'hui de façon un peu ambiguë dont il a reçu une copie. En tant que président du Conseil général, il ne se sent pas obligé de la prendre en considération car c'est une copie.

Elle est adressée au Conseil communal, c'est une lettre en rapport avec le point 5 de notre ordre du jour. J'en ai remis un exemplaire aux chefs des trois groupes, de manière à ce que eux jugent s'il est important de prendre les remarques contenues dans ce courrier en considération dans l'analyse du rapport qu'a fait le Conseil communal.

M. Fred-Eric Moulin (PS) : Il va de soit que si on en tient compte on doit faire une suspension de séance ?

Le Président : On est d'accord. On peut entamer l'ordre du jour en procédant à l'appel.

1. Appel

M. Philippe Egli (La Grappe) fait l'appel et fait constater la présence de 35 conseillers généraux. 5 sont excusés, il s'agit de MM. Mathias Bauer, Patrice Blanc, Jean-Marie Coste, Philippe Donner et Dario Florey.

Un absent : M. Olivier Thiébaud.

Majorité absolue : 18

Unanimité : 34

2. Procès-verbal de la séance du 25.06.2013

Le procès-verbal de la séance du 25.06.2013 est accepté par 34 voix.

3. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la station d'épuration de la Saunerie à Colombier (STEP), en remplacement de M. Sylvain Tissot démissionnaire

M. Fred-Eric Moulin (PS) : Nous proposons M. Daniel Sigg.

Le Président : Il n'y a pas d'autres propositions ? **M. Daniel Sigg** est nommé délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la Station d'épuration de la Saunerie à Colombier.

4. Nomination d'un membre à la Commission de police du feu et de salubrité publique, en remplacement de M. Olivier Lebeau, démissionnaire

M. Yann Decnaeck (PLR) : Le groupe PLR présente la candidature de M. Stéphane Bondallaz.

Le Président : Il n'y a pas d'autres propositions ? **M. Stéphane Bondallaz** est nommé à la Commission de police du feu et de salubrité publique.

5. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 158'200.- pour l'achat exceptionnel et les frais de montage de compteurs électriques

M. Philippe Bärffuss (Commission financière) : La Commission financière s'est réuni le 17 septembre et nous avons analysé ce point. L'achat des compteurs au même fabricant que ceux défectueux peut paraître pour le moins surprenant, mais il semble que d'autres fabricants aussi peuvent avoir des problèmes similaires.

Un autre point nous a aussi interpellés, il s'agit des entreprises qui seront mandatées pour la pose de ces compteurs ; il y a eu 2 offres pour 2 mandataires et on a réussi à obtenir un rabais avec ces 2 prestataires qui ont des prix similaires. Un autre point que nous voulons soulever, les entreprises et les collectivités touchées par ce problème se sont regroupées pour obtenir des dommages, Milvignes s'est jointe à eux. Donc là, on n'a pas de garantie, la procédure va être longue et aucune garantie sur des dédommagements n'est assurée. La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit dans sa grande majorité.

M. Yann Decnaeck (PLR) : Monsieur le Président, le groupe PLR demande une interruption de séance pour pouvoir discuter du courrier qui a été adressé à M. Frédéric Laurent ce jour par M. Jean-Daniel Gerber.

Le Président : La Commission technique voulait s'exprimer. On écoute la Commission technique et après on fait une interruption de séance.

M. Louis Godet (Commission technique) : En fait, le dossier, techniquement, est plutôt clair, maintenant ce qu'il faut régler ici, c'est savoir si le courrier de M. Gerber est effectivement juste ou pas. Est-ce qu'on doit changer ou réétalonner ? Moi, je pense de manière simple qu'il faudrait se renseigner pour les bonnes pratiques aussi auprès de METAS, qui est l'Office fédéral de métrologie, qui devrait avoir quand même une réponse là-dedans, parce qu'ayant travaillé aux Services industriels, je n'ai jamais entendu parler de réétalonnage de compteurs par le passé. Mais il y a peut-être des pratiques qui sont établies, on les change. Maintenant, si on peut les réétalonner, je pense que ça serait une excellente idée, parce que ces compteurs sont quand même très fiables. Maintenant, l'autre point, c'est que vu que cette demande de crédit n'est pas urgente, vu la situation, plutôt que de faire une interruption de séance, moi je propose simplement qu'on reporte ce point au prochain Conseil général, qu'on en discute entre deux et qu'on sache exactement l'attitude à avoir et qu'on prenne la décision dans deux mois au Conseil général de décembre. Parce que le point est quand même important, il y a une grosse somme en jeu et même si on accordait le crédit ce soir, qui n'est pas une obligation de dépenser, on est d'accord ; ça serait quand même bien qu'on regarde avant ce qu'on peut réellement faire. Voilà ma proposition.

Le Président propose une suspension de séance de 10 minutes à 20h10 pour que les groupes puissent examiner le courrier qui a été adressé au Conseil communal.

La séance reprend à 20h20.

Avant de donner la parole aux différents groupes, il donne la parole au conseiller communal, chef du dicastère.

M. Frédéric Laurent (CC) : Je crois qu'il est nécessaire que je donne quelques explications. D'abord M. Jean-Daniel Gerber est l'ancien administrateur de Bôle, qui a arrêté en 2010. Donc, s'il y a des retards dans les changements de compteurs ou leur réétalonnage, c'est aussi lui qui est concerné. La deuxième chose, c'est que les 350 compteurs « Iskraemeco » on n'a pas le choix, on doit les changer. C'est pour cela que j'ai obtenu un délai supplémentaire, parce que c'est extrêmement long pour démonter les compteurs, remonter les compteurs, 350, cela prend du temps et je n'arrivais plus si vous votez le crédit aujourd'hui pour les faire avant la fin de l'année. Résultat, j'ai obtenu de « l'Elcom » un délai au milieu d'année prochaine. Si vous deviez repousser la décision, je devrai à nouveau demander un délai supplémentaire à « l'Elcom » et c'est à eux qu'appartient la décision de refuser ou d'accepter.

Concernant le prix, évidemment c'est si on en achète 950 qu'on les a à CHF 46.-. Si on se contente des 300 compteurs déjà commandés par M. Daniel Quadri pour prendre un petit peu d'avance, puisqu'on avait le crédit et que de toute façon il faut en changer régulièrement, ce n'était pas flouer votre décision, c'était prendre un petit peu d'avance et je pense que c'était habile. Ils sont CHF 46.-- à condition qu'on commande les 650 autres, si ce n'est pas le cas, une autre facture suivra.

Autre chose à dire, l'étalonnage, nous ne sommes pas persuadés que l'étalonnage soit la solution, en tout cas pas économique, parce qu'un étalonnage chez « St-Hubert » c'est CHF 60.-, vous y ajoutez le port, vous pouvez y ajouter le démontage qui coûte CHF 100.-- et le remontage coûte environ CHF 120.-. Donc, on n'est pas sûr que ce soit moins cher que ce que nous avons négocié là, on achète un compteur à CHF 46.- et que pour le reste ça nous coûte CHF 145.-. Donc à vous de faire le calcul. Maintenant, nous avons vérifié cet après-midi, puisque j'ai reçu ce courrier en fin de matinée, nous avons vérifié les dires évidemment, je n'ai pas inventé les 200 qui sont en retard. J'ai préparé ce rapport et cet arrêté avec les deux administrateurs actuels qui sont bien connaisseurs des deux réseaux qui appartenaient à Milvignes et c'est avec eux que nous avons déterminé, sur la base d'une base de données qui est dans l'ordinateur, que j'ai consultée cet après-midi, pour constater que même un conseiller général qui est ici a un compteur de 40 ans. Alors certes, il a été contrôlé en 84, mais vous admettez qu'il a peut-être droit à être changé, qu'on pourrait avoir des surprises aussi pour sa consommation. Je pense que ça n'est pas surfait d'en changer un certain nombre, alors il va de soi qu'on va prendre en compte et je remercie M. Gerber quelque part de ses considérations. Je ne suis pas un spécialiste de l'électricité, mais évidemment s'il est plus simple avec les spécialistes d'étalonner et bien on le fera cela va de soi. Je crois qu'il y a un certain nombre de compteurs à changer et il ne faut pas se voiler la face, c'est important de nous donner les moyens de pouvoir correctement travailler.

Je rappellerai encore que ce n'est pas de l'argent dépensé sans retour, puisque les compteurs sont régulièrement facturés, certes, c'est une somme importante et le retour sur investissement sera un peu plus important, mais ce n'est pas un compte autoporté, on peut faire du bénéfice, on a d'ailleurs un petit peu de bénéfice en trésorerie donc voilà, ce n'est pas du tout de l'argent que l'on jette comme ça, c'est au contraire, assainir, être sûr des mesures qui sont faites par ces compteurs et je vous remercie de le comprendre.

M. Nicolas Grosjean (PLR) : « *Le groupe PLR a étudié le rapport concernant cet investissement de CHF 158'200.- et il a émis les observations suivantes.*

Ce rapport est incomplet car à sa lecture il laisse le sentiment que la commune se fait promener par le fournisseur. Il apparaît toutefois que ce n'est pas le cas. En effet, compte tenu des compléments d'informations que nous avons eues lors de la séance de groupe, il s'avère que le rabais est substantiel (CHF 46.- au lieu de CHF 120.-), et qu'il ne s'agit pas du tout d'une indemnisation mais d'un rabais ; et que les compteurs à changer ne sont pas neufs et qu'ils ont environ 7 ans d'âge.

De ce fait, la solution envisagée est adéquate, voire même économique. Le groupe PLR invite dès lors le Conseil communal à transmettre au Conseil général des rapports complets lui permettant de se forger une opinion. Par ces rapports, le Conseil communal communique également à la population de Milvignes qui n'a, quant à elle, pas les compléments d'informations oraux.

Par ailleurs, le groupe PLR regrette que les autorités de Milvignes doivent gérer des problèmes non traités par les communes avant la fusion, d'autant plus que les exigences légales n'ont pas été respectées. Ce soir, nous avons eu connaissance comme vous, en dernière minute, de ce courrier et vu les informations qu'il amène et vu l'information donnée par le Conseil communal, nous pensons

qu'il faut reporter cet objet, ces compteurs peuvent attendre encore quelques mois et « l'Elcom » je suis sûr pourra accorder un nouveau délai. Donc le groupe est pour proposer un retrait de l'ordre du jour de cet objet ».

M. Mauro Vida (PS) : *« Le groupe socialiste s'est penché avec intérêt sur le rapport concernant l'achat de compteurs pour un montant de CHF 158'200.-.*

Le groupe était favorable dans son ensemble à cet achat sachant qu'on n'a pas le choix, contraints par le METAS institut fédéral public, à changer ces compteurs défectueux.

Le prix de vente est intéressant CHF 46.- au lieu de CHF 125.- et la commune est inscrite à un groupe de juristes pour défendre nos intérêts, voire être dédommagés.

Toutefois, il est regrettable qu'une entreprise privée, mondialement connue dans plus de 100 pays, normée ISO 9001 et 14001, ayant vendu plus de 40 millions d'appareils depuis 1945, date de sa fondation, n'assume pas la réparation ou le remplacement sans frais de ses compteurs défectueux.

Les fabricants d'automobiles font des rappels et réparent les défauts sur leurs automobiles sans frais pour le client, même plusieurs années après la fabrication du véhicule.

Iskraemeco conserve les profits qu'elle réalise, distribue des dividendes et nationalise ou en l'occurrence communalise les pertes sur des malfaçons de ses produits fournis à des entités publiques.

Que dire du retard pris par l'ancienne commune de Bôle qui a budgété en 2011 et 2012 CHF 30'000.- d'achats de compteurs et qui n'en a dépensé que CHF 3'700.-, dix fois moins que ce qu'elle devait et pouvait dépenser ?

Autres chiffres : à Auvernier, au budget 2012 on lit : « entretien et remplacement des compteurs CHF 10'000.- » même poste à Bôle : « entretien et remplacement des compteurs CHF 500.- ». Cet investissement sera donc payé et remboursé par la taxe d'électricité des consommateurs d'électricité de Bôle et d'Auvernier. Le groupe socialiste est aussi d'accord de reporter ce rapport à une séance ultérieure ».

M. Daniel Bena (La Grappe) : *« La Grappe a analysé cette demande de crédit de CHF 158'200.- pour l'achat exceptionnel et les frais de montage de compteurs électriques.*

Tout d'abord, nous avons été fortement étonnés, pour ne pas dire choqués, que malgré le fait que ces compteurs étaient défectueux, soient à notre charge.

Dans quel autre domaine un article défectueux est à la charge du consommateur ?

En outre, nous déplorons que la commune de Bôle n'ait pas procédé aux changements réguliers de leurs compteurs en temps voulu et que ce soit la nouvelle commune de Milvignes qui doit récupérer leur manquement.

Etant donné que ces compteurs seront loués, la commune de Milvignes récupérera cette somme investie.

Une forte majorité de La Grappe a accepté cette demande de crédit, mais compte tenu du courrier remis ce matin seulement, ce que nous regrettons amèrement, nous demandons un report de ce point au prochain Conseil général ».

M. Frédéric Laurent (CC) retire le rapport.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption d'un règlement de vidéosurveillance dans les écopoints situés sur territoire communal

M. Frédéric Laurent (CC) : Nous avons entendu les groupes qui ont tous dit la même chose, le texte du règlement à l'article 6 a été modifié sans mentionner les heures et je tiens à dire que rien d'autre n'a été changé dans ce règlement et que ce changement d'article a aussi été soumis à « M. Transparence », aux Breuleux, donc il est parfaitement conforme. Alors, on va vous distribuer les nouveaux règlements et je vous promets qu'il n'y a vraiment que cet article 6 qui a changé.

M. Louis Godet (Commission technique) : A la question demandée, la Commission des TP / SI considère que vu les problèmes rencontrés dans certains écopoints, il n'y a qu'à voir les lendemains de week-end à quoi cela ressemble, vu la nécessité d'agir face à une telle situation, vu l'expérience concluante menée par Cortailod, qui a déjà pris les mesures préconisées, vu l'aspect légal de la démarche et vu que le matériel est déjà existant, la Commission des TP / SI soutient à l'unanimité cette demande de la part du Conseil communal.

M. Philippe Bärffuss (Commission financière) : Les frais de montage et d'exploitation de la vidéosurveillance ne sont pas significatifs, qui sont faits par des déclenchements par des détecteurs de mouvements, donc la Commission financière a décidé de ne pas se prononcer sur cet objet.

Le Président : Alors on peut passer à la discussion d'entrée en matière du rapport, la parole est aux groupes.

Mme Deborah Noirjean (La Grappe) : La Grappe est favorable à l'installation de vidéosurveillance dans les écopoints, tout en regrettant de devoir en arriver là et surtout en souhaitant que « Vadec » assure alors que les containers soient vidés chaque fois que cela s'avère nécessaire.

M. Christophe Bissat (PS) : *« Le groupe socialiste, bien conscient des désagréments importants subis par le voisinage direct des écopoints, particulièrement lorsque des personnes jettent leurs déchets de manière bruyante à des heures indues, entrera en matière sur le règlement relatif à la vidéosurveillance desdits écopoints.*

Cependant, le cas particulier de l'écopoint de Chaillet, qui recense trois containers semi-enterrés, pose problème.

En effet, du samedi soir au lundi matin, voire au mardi matin lors des fériés, les personnes qui ont une mobilité réduite, pas de moyen de transport, ni de jardin ou balcon, devront conserver à demeure leurs sacs taxés qui peuvent se révéler fort nauséabonds.

Ainsi, la manière dont ce règlement sera appliqué peut entraîner une inégalité de traitement entre ceux qui peuvent se déplacer jusqu'au prochain container enterré et ceux qui ne le peuvent pas.

Dès lors, nous souhaiterions entendre le Conseil communal à ce sujet, et sur la ou les solutions qui seraient envisagées.

Nous nous demandons de notre côté s'il ne serait pas possible de positionner la caméra, qui se met en fonction en cas de mouvement, de telle sorte que les containers soient dans son angle mort et si cela est possible, qu'il soit précisé sur le panneau que les containers demeurent accessibles en dehors des heures d'ouverture ».

M. Daniel Etter (PLR) : « *Le groupe PLR a débattu un certain temps sur le sujet de la vidéosurveillance des écopoints.*

Nous avons trouvé le sujet pertinent vu les problèmes rencontrés dans certains écopoints. Toutefois, nous trouvons malheureux de devoir approuver un règlement sans la moindre explication et idée des coûts futurs des caméras et leur montage et du temps de travail consacré à cette surveillance.

En vu des nombreux problèmes déjà rencontrés dans les écopoints et en espérant que lors d'un prochain dossier, celui-ci soit plus étoffé et complet, le groupe PLR, dans sa grande majorité, votera pour le règlement de vidéosurveillance des écopoints ».

M. Frédéric Laurent (CC) : Je me permets de répondre, alors effectivement, heureusement les moyens techniques de nos jours permettent de limiter, flouter. Ensuite, je pense que l'endroit où on positionnera la caméra, par exemple au-dessus des containers, pourrait éviter cela, enfin on y prendra soin et je tiens quand même à dire que les containers sont déjà accessibles aujourd'hui en dehors des heures et l'avantage d'une vidéo c'est qu'on voit. Donc on verra bien si on va aux containers ou si on va au dépôt de déchets et non pas aux containers semi-enterrés.

Le Président : Nous votons l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 33 voix et 1 abstention.

Nous votons maintenant le règlement article par article.

Article 1 – Conditions générales et buts

Article 1.1 : Article adopté

Article 1.2 : Article adopté

Article adopté

Article 2 – Entité et personnes responsables

Article adopté

Article 3 – Informations

Article adopté

Article 4 – Protection des données

Article adopté

Article 5 – Installation

Article adopté

Article 6 – Enregistrement

« La vidéosurveillance n'est activée qu'en dehors des heures d'ouverture des écopoints. »

Article adopté

Article 7 – Durée de conservation

Article 7.1 : Article adopté

Article 7.2 : Article adopté

Article 8 – Entrée en vigueur

Article adopté

Le règlement est accepté par 32 voix, 1 opposition et 1 abstention.

7. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit urgente de CHF 118'000.- pour la réfection du Chemin des Vanels

M. Mauro Vida (Commission technique) nous lit une intervention au nom de M. Philippe Donner :
« Lors de sa séance du 9 septembre dernier, la Commission technique (SI, TP et énergie) de Milvignes a pris connaissance du présent rapport relatif à une demande de crédit « urgente », à hauteur de CHF 118'000.-, pour la consolidation impérative et déjà réalisée d'un mur de soutien d'un tronçon du chemin des Vanels à Auvernier.

Dûment alertés (Commission financière et Commission technique) à mi-juillet par la responsable du dicastère des Travaux publics, nous étions informés qu'un tronçon du chemin des Vanels à Auvernier et qu'en particulier un ancien mur de pierre de soutènement présentait de sérieux risques d'effondrement, suite au passage intensif de gros camions de chantier (travaux d'excavation pour la construction d'un nouveau bâtiment, propriété de M. Ciullio).

Le chantier a dû être stoppé et la commune a entrepris avec célérité toutes les démarches utiles, tant pour garantir la sécurité sur ce chemin que pour lancer les travaux de consolidation de la chaussée.

En respectant les seuils des marchés publics (marché « gré-à-gré » limité à CHF 150'000.-) et surtout grâce à la disponibilité immédiate d'une entreprise spécialisée, en cette délicate période estivale, notre Autorité a fait entreprendre les travaux indispensables en faisant valoir la clause d'urgence de ceux-ci. Il convenait d'agir promptement. Les travaux de gunitage, de forage et d'ancrage ont permis la stabilisation de ce vieux mur de soutènement et ainsi le chemin des Vanels a pu être ré-ouvert à la circulation des poids lourds et les travaux du chantier Ciullio se poursuivre.

La végétalisation du talus gunité doit encore être finalisée. Il convient de relever que l'état général de la chaussée sur le tronçon Est du chemin des Vanels est préoccupant et qu'à court terme un assainissement du caisson et du surfacage de la route sera impératif.

Nous saluons la diligence du Conseil communal, placé devant une situation de crise et sommes convaincus que l'opération urgente entreprise et les procédures choisies étaient pertinentes et justifiées.

En relevant que la première évaluation des travaux était déjà inférieure au seuil d'un marché « gré-à-gré », la commission technique considère que les montants de travaux engagés sont techniquement et financièrement corrects et pour la plupart basés sur des factures, donc sans surprises dues à des plus-values. Partant, le crédit « urgent » de CHF 118'000.- permet de couvrir l'ensemble des frais d'analyses, d'études et des travaux spécifiques de consolidation déjà effectués.

Il convient d'insister sur le fait que cette demande de crédit avait été dûment annoncée à mi-juillet, en mentionnant notamment que lors de la prochaine séance du Conseil général un rapport serait présenté, rapport qui nous est donc soumis aujourd'hui.

Cette opération urgente comprend un utile enseignement pour la Commission d'urbanisme, à savoir qu'à l'avenir, pour toute demande de permis de construire, il conviendra d'évaluer les possibilités d'accès au

chantier et au besoin imposer des mesures restrictives relatives au transit des camions de chantier, si l'état de la chaussée est trop défaillant.

Par ailleurs, la Commission technique a demandé qu'une analyse interne immédiate soit entreprise par le service technique et la voirie et qu'un état des lieux des infrastructures techniques soit dressé afin de disposer d'une liste de tronçons routiers obsolètes dont l'assainissement est urgent et prioritaire.

En conclusion et après avoir obtenu toutes les précisions techniques nécessaires, la Commission technique approuve la procédure et les démarches urgentes effectuées par notre Autorité et appuie, à l'unanimité, cette demande de crédit ».

M. Philippe Bärffuss (Commission financière) : La Commission financière a déjà été informée cet été sur cette désagréable surprise qu'après seulement 50 camions la route s'affaissait. La Commission financière souligne et apprécie la bonne communication du Conseil communal sur cette affaire et a apprécié aussi sa réactivité.

A l'avenir, il est évident qu'il faudra tenir compte de la viabilité des chemins d'accès avant l'obtention d'un permis de construire, c'est le point principal. La demande d'accepter le crédit urgent a pu paraître un peu surprenant, dans le sens que les travaux ont déjà été faits et nous l'avons bien compris, c'est pour assurer qu'il n'y ait pas de référendum suite à la votation de ce soir. Donc la Commission financière approuve à l'unanimité cette demande de crédit.

M. Marc Vuilliommet (PS) : « *Le groupe socialiste, lors de sa séance du 25 septembre, a pris acte de la demande de crédit urgente pour la réfection déjà effectuée du chemin des Vanels à Auvernier. La décision du Conseil communal nous est apparue comme juste et appropriée ; par contre, le groupe suggère à la Commission d'urbanisme dans le futur de tenir compte, lors de leurs décisions, de l'aménagement des routes ou chemins d'accès aux nouvelles constructions. Le groupe socialiste accepte le rapport et votera l'arrêté ».*

M. Bertrand Cottier (La Grappe) : « *Notre groupement a accueilli favorablement le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit urgente de CHF 118'000.- pour la réfection du chemin des Vanels.*

Etant donné l'urgence de la situation au moment des faits, la période de vacances estivales et les informations transmises aux commissions techniques et financières, notre groupe acceptera cette demande de crédit, même si elle n'a plus rien d'urgent aujourd'hui ».

M. Roberto Ronchi (PLR) : « *Notre groupe a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant le crédit urgent pour la réfection du chemin des Vanels.*

En effet, suite au passage de camions pour le terrassement de l'immeuble pour M. Ciullio, il a été constaté que des fissures sont apparues sur la chaussée et le mur de soutènement sud (mur de vignes) risquait de s'écrouler. L'octroi du permis de construire accordé et aucune limitation de charge sur ce chemin, il a fallu se résoudre à stopper le chantier en attendant la réfection de celui-ci.

A l'avenir, une reconnaissance des lieux et accès est souhaitable avant de délivrer un permis de construire. Et je pense que les chemins dans cet état là, il y en a des centaines de mètres dans nos trois communes.

Notre groupe acceptera cette demande de crédit urgente que l'on devrait plutôt nommer « renforcement du soutènement du chemin ». La réfection de la route ne faisant pas partie de ce crédit ».

Le Président : Nous procédons au vote d'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 34 voix à l'unanimité.

Nous passons au vote de l'arrêté article par article.

Article 1 – Un crédit de CHF 118'000.- est accordé au Conseil communal pour une demande de crédit urgente pour la réfection du chemin des Vanel à Auvonnier.

Article adopté

Article 2 – La dépense sera apporté au compte des investissements n°I620.501.100 et amortie au taux de 2.5%.

Article adopté

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement du crédit.

Article adopté

Article 4 – Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence.

Article adopté

Article 5 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article adopté

L'arrêté est accepté par 34 voix.

8. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général relatif à la vente du bien-fonds 5564 du cadastre de Colombier

Mme Josette Schaer (CC) : En préambule, j'aimerais juste donner un complément d'informations pour les membres de la Commission technique qui ont été consultés le 9 septembre au sujet de cette vente et qui ont demandé au Conseil communal de s'approcher de l'acquéreur potentiel pour conserver la petite partie hachurée que vous aurez vue sur le plan. Le temps de discuter avec M. de Marco, il était venu le délai pour envoyer les rapports au Conseil général. C'est pourquoi le rapport a subi une petite modification qui ne va pas dans le sens de la Commission technique. En effet, M. de Marco a refusé de partager, de morceler cette parcelle et que la commune puisse procéder à l'échange pour garder ce petit triangle. Par contre, il est entré en matière pour qu'il y ait une réserve sur l'acte de vente, c'est-à-dire une clause comme il est écrit dans le rapport qui indique que si la commune avait besoin de cette parcelle, de ce petit 50m², si on avait besoin dans l'avenir pour la réfection de la route, l'élargissement de la route ou du carrefour, il s'engageait à la revendre. Donc la Commission technique avait demandé que cela soit cédé à la commune et négocié sur cette clause de restitution en cas de nécessité.

M. Jean-François Künzi (Commission technique) : *« Sous la présidence de M. Patrice Blanc, la Commission TP / SI / Energies a examiné un rapport envoyé par Mme Josette Schaer, conseillère communale, qui n'est pas celui que vous avez sous les yeux, elle vient de vous le dire. Le paragraphe qui précède l'injonction du Conseil communal à voter l'arrêté, a été modifié en tenant compte partiellement d'une remarque formulée lors de la discussion au sein de la Commission.*

Dans un contexte changé, je rapporte, devant vous, le résultat de nos délibérations d'alors, en vous laissant le soin d'en tirer la conclusion qui s'impose.

La Commission a relevé que :

- *le deuxième paragraphe peut laisser entendre qu'il y a eu tromperie ;*
- *l'acquéreur a sans doute joué la montre en raison du changement des autorités ;*
- *l'espace vert souhaité doit se trouver dans un lieu animé, ce qui n'est pas le cas près des jardins communaux.*

Considérant que :

- *la commune doit conserver une bande de terrain à cet endroit pour faire face à diverses éventualités, l'utilité de garder toute la parcelle 5564 dans le patrimoine communal ne se justifie pas ;*
- *le Conseil général de Colombier s'est déjà prononcé à ce sujet, voici pratiquement une année, dans cette salle.*

La Commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter la vente à la condition sine qua non que la partie hachurée sur le plan joint reste ou devienne propriété communale ».

M. Philippe Bärffuss (Commission financière) : La Commission financière a évidemment longuement débattu de ce sujet, du prix de l'emplacement, de l'entretien aussi qui était assez difficile pour la commune. Mais il est ressorti le point qui nous gênait le plus, c'était que l'acquéreur puisse faire une plus-value lors de la revente de la propriété, donc le rachat ultérieur. Donc, nous nous sommes prononcés, que l'acte de vente stipule que l'acquéreur s'engage à le revendre à la commune au prix acheté à cette dernière.

C'était vraiment le point auquel nous tenions beaucoup. Il a aussi été parlé que le changement de politique pour le Conseil communal de Milvignes, par rapport au législatif de Colombier, est un peu surprenant. Il semble que M. de Marco ait un peu profité du changement. Mais, dans tous les cas, la Commission financière est favorable à la vente de cette parcelle, en stipulant bien sur l'acte de vente, vu que ce n'est pas dans l'arrêté, qu'elle soit rachetée, le cas échéant, au même prix qu'on l'ait vendue.

Mme Valérie Schindler (PLR) : « *Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a examiné le rapport du Conseil Communal au Conseil général concernant la vente d'un terrain, article 5564 du cadastre de Colombier. Les réponses des représentantes du Conseil communal aux questions posées ont satisfait le groupe qui acceptera le rapport en question ».*

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) : La Grappe est partagée concernant ce point d'ordre du jour. A titre personnel, je soutiens cette vente qui ne fait rien perdre de marquant pour le village. Le prix fixé me semble correct. Cette vente permettrait également de laisser le nouveau propriétaire se charger de la gestion du lieu. Le projet semble réfléchi et tient compte d'une possible réfection de la chaussée.

M. Jean-François Künzi (PS) : « *Le groupe socialiste a examiné attentivement le rapport du Conseil communal relatif à la vente du bien-fonds 5564 du cadastre de Colombier. Suite à une discussion nourrie, il a considéré que*

- *le deuxième paragraphe laisse planer un doute de tromperie de la part des autorités communales de Colombier, ce qui s'avère difficilement admissible ;*
- *la Commune n'a aucune raison de se mettre en position de devoir racheter, probablement à un prix supérieur, un terrain qu'elle possède aujourd'hui.*
- *En conséquence, il refusera majoritairement de voter l'arrêté relatif à cette vente ».*

M. Daniel Sigg (Verts) : « *Ce dossier m'amène à quelques remarques. Je constate que la proposition du Conseil communal mène à 2 parcelles communales séparées par une petite bande de terrain privé de 45 m². Quelle personne à titre personnel ferait une chose pareille ? Est-ce pour gagner CHF 13'000.- de plus ? Dans ce cas, pourquoi le vendre à seulement CHF 300.- le mètre, alors que le prix du marché est tout autre. Il semblerait que M. de Marco aurait affirmé : « C'est à prendre ou à laisser ». Que les autorités se laissent traiter pareillement n'est simplement pas acceptable. Il me semble que c'est au Conseil communal*

de fixer les règles concernant son terrain, pas à son acquéreur potentiel. Pour finir, j'anticipe un peu sur l'ordre du jour et constate que le Conseil communal se plaint d'être surchargé.

Pourquoi donc utilise-t-il son temps pour traiter ce genre de dossier qui, je le répète, a déjà fait l'objet d'une décision lors d'une précédente séance du Conseil général ? Il y a probablement des dossiers plus importants et autrement prioritaires à traiter avant celui-ci » !

Mme Josette Schaer (CC) : Je vais répondre en plusieurs points. En ce qui concerne le deuxième paragraphe, vous aurez remarqué que l'acquéreur estimant cette situation n'était pas celle qu'il avait décidé, donc ce n'est pas les autorités qui estiment que cette solution était celle qui n'avait pas été décidée. C'est le ressenti de l'acquéreur.

Deuxième chose, sur le prix, nous avons fait estimer effectivement ce prix qui avait été fixé par la commune de Colombier. Nous sommes largement dans les prix du marché en tenant compte de la plus-value réalisée par M. de Marco. Si quelqu'un d'autre devait acheter ce terrain, premièrement personne ne voudrait l'acheter, mais que le prix en valeur réelle, est loin des CHF 300.-. Donc on est parfaitement à l'aise avec le prix qui a été fixé qui tient compte de tous les paramètres. Je vous rappelle qu'il y a un alignement, qu'il y a des gabarits, donc M. de Marco ne pourra rien construire là, qu'il n'y a aucun accès depuis la route à cette parcelle, donc même s'il voulait faire des garages ou des places de parc, il doit démolir son entrée actuelle, rue de la Saunerie, pour y accéder. Il ne s'agissait pas non plus de remettre en cause la décision du précédent Conseil général, étant donné que nous sommes partis sur une base d'un citoyen contribuable qui nous approche pour acheter un terrain ; si vous êtes allés sur place, vous aurez compris le pourquoi de sa demande, je pense qu'elle est assez évidente.

Nous avons décidé de regarder si ce terrain avait une utilité pour la commune, effectivement, les autorités précédentes souhaitaient faire des échanges de terrains avec M. de Marco ; là, il y a eu incompréhension, je ne juge absolument pas de quel côté, visiblement Mme et M. de Marco n'ont pas parfaitement compris le plan qu'ils avaient discuté autrement, ça ce n'est pas tellement de notre ressort, mais nous avons regardé que ce terrain, au niveau de la commune en l'état, ne sert à rien à la commune, il doit être entretenu par les TP qui doivent passer par la propriété pour y accéder. Et on s'est basé sur des choses actuelles, à l'heure actuelle, voilà. C'est ce qui nous a amenés à vous proposer ça. Je relève quand même que dans l'estimation du terrain, il est précisé que c'est une offre un petit peu inespérée pour la commune de pouvoir vendre ce terrain à ce prix-là.

M. Jean-François Künzi (PS) : *« Je fais une intervention personnelle. Je n'étais pas en charge de dicastère mais j'ai suivi, de près, comme tout le Conseil communal de Colombier, l'évolution du dossier de la vente de cette parcelle 5564.*

Au moment où le Groupe E a déplacé son armoire électrique pour l'installer sur la parcelle 5870, M. de Marco s'est immédiatement approché du Conseil communal en manifestant le désir d'acquérir le terrain libéré. Des discussions ont eu lieu et ont abouti à un projet d'échange et de vente, accepté par les deux parties. Le Conseil communal l'a soumis au Conseil général de Colombier, voici pratiquement une année.

Dans son rapport signé Jean Erard, le Conseil communal indique clairement que la commune reste propriétaire de la parcelle 5870 (en rouge sur le plan) et de la partie nord-est de la parcelle 5564 la jouxtant immédiatement. Il signale que M. de Marco, bien que souhaitant, au départ, acheter le tout, accepte d'échanger une partie triangulaire formant la point de son terrain (zone hachurée sur le plan). Dans ce contexte, plusieurs citoyens ont suggéré, dans l'attente d'une éventuelle autre affectation, de conférer un caractère sympathique et agréable à cet endroit animé en y installant un banc supplémentaire et y plantant des arbres.

Le Conseil général de Colombier a accepté le rapport et l'arrêté y afférent. Mais M. de Marco s'est rétracté. Pour justifier sa position, si j'en crois le document que nous avons reçu, il laisse entendre que la décision du

Législatif ne correspond pas à la situation négociée. C'est difficilement acceptable parce que cela signifie qu'il y a eu tromperie et qu'on peut douter de la probité et de l'impartialité des autorités de Colombier.

M. de Marco a plutôt choisi de jouer la montre, espérant rencontrer davantage de compréhension de la part des autorités de Milvignes. Il devrait au moins avoir l'honnêteté de le reconnaître, lui, qui, aujourd'hui, s'est déjà quasiment approprié la parcelle convoitée.

Pour que votre information soit complète, je vous signale que, sur la parcelle 5870, une benne à déchets « verts » et un conteneur à verre avaient été installés. La commune les a successivement supprimés, au grand dam des voisins, afin d'éviter des nuisances olfactives et sonores à la famille de Marco.

Certes, une rentrée d'argent est toujours bonne à prendre pour les finances communales. Mais, dans cette affaire où on ne peut pas reconnaître l'honnêteté et la bonne foi d'un citoyen, allez-vous vraiment désavouer le Conseil général de Colombier ? Pour la somme de CHF 54'900.- ? Je ne peux pas y croire et je vous enjoins, solennellement, à refuser de voter l'arrêté. »

M. Nicolas Grosjean (PLR) : J'aimerais aussi vous dire quelques mots, mais j'en ai dit lors de la séance de groupe. Ayant fait partie du Conseil général de Colombier à l'époque, je me rappelle très bien quand on a traité ce sujet. Ce terrain, mis à part M. de Marco, il n'y a absolument personne qui a un intérêt. Il vaut rien, il a une valeur uniquement pour ce monsieur. Voilà la réalité. Pour toute autre personne, on ne peut rien en faire. À l'époque, dans notre groupe en tout cas, nous nous étions déjà interrogés sur la pertinence de ce découpage ; mais nous avons évoqué la possibilité de tout lui vendre. Simplement, dans nos discussions, nous nous étions dit qu'on n'allait pas tout mettre, ce n'était pas la demande qui avait été faite et qu'on voulait encore laisser une marge de manœuvre à Milvignes. Et on était allé avec la proposition qui semblait avoir fait, effectivement, l'accord avec les autorités et M. de Marco. Voilà, donc maintenant où on se trouve, est-ce qu'il y a une offre qui a été faite par la commune, pour un terrain qui ne vaut rien ? Colombier a, durant le dernier exercice, fait tout pour arriver dans cette fusion avec une fortune à l'écoute, on a vendu des terrains, on a vendu des maisons, ou une en tout cas et cet objet entrait tout à fait dans ce cadre-là, à savoir utiliser au mieux un terrain.

Alors voilà, la question est là, est-ce qu'un terrain qui vaut rien on est prêt à en gagner CHF 55'000.- ? Ou est-ce que, pour des questions de principes, on veut faire la gueule à M. de Marco ? Je crois que la question est simplement là, moi, ma fois, je vais, à titre personnel, continuer à soutenir cet article.

M. Daniel Sigg (Verts) : Suite aux remarques que j'ai entendues, je crois qu'il y a une mésentente, je crois que personne dans cette salle n'est opposé à la vente du terrain à M. de Marco. On est tout à fait d'accord que ce terrain ne sert à rien à l'heure actuelle, à la commune. L'enjeu est simplement cette petite parcelle triangulaire qui est un échange de terrain entre la commune et M. de Marco.

Mme Josette Schaer (CC) : Cela m'est venu après, « A prendre ou à laisser », ce n'est pas le terme exact. M. de Marco a dit qu'il préférerait venir devant le Conseil général en demandant la globalité quitte à ce que se soit refusé plutôt que de repartir dans un échange de terrain en remorcellement.

Le Président : Nous pouvons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 27 voix, 6 refus et 1 abstention.

Nous passons au vote de l'arrêté article par article.

Article 1 – Le Conseil communal est autorisé à vendre pour le prix de CHF 54'900.- la parcelle 5564 du cadastre de Colombier.

M. Daniel Sigg (Verts) : Je crois qu'il a été nommé le désir de devoir vendre au prix acheté. On lui précise qu'il faut déposer un amendement. M. Sigg dit qu'il dépose un amendement, mais le président lui précise

qu'il faut le faire par écrit. M Sigg précise que lors de la séance de préparation, on nous a dit que le Conseil communal amènerait cette modification.

M. Philippe Bärfuss (PS) : Ce n'est pas dans l'arrêté, c'est vraiment dans le rapport où il est dit qu'on rachèterait ce bout de terrain, le cas échéant, au prix du marché en vigueur. Donc là, ça doit être dans l'acte de vente. Maintenant, je pense qu'on peut faire confiance à notre Conseil communal s'il nous assure que ça sera écrit dans l'acte de vente. En tout cas, c'est comme ça qu'on nous l'a relaté à la Commission financière.

Mme Josette Schaer (CC) : Je suppose que ça ne posera aucun problème pour l'acquéreur qu'on précise cela.

Le Président : L'amendement de M. Sigg est retiré. Donc le Conseil communal prendra garde à ce que dans l'acte de vente figure expressément qu'en cas de rachat par la commune, le rachat se fasse au même prix que la vente, c'est-à-dire CHF 300.- le mètre carré.

M. Yann Decnaeck (PLR) : Mais on ne peut pas dire qu'un amendement est retiré puis de l'autre côté, vous, comme président, aller dire au Conseil communal ce qu'il doit faire sans que l'assemblée se soit décidée. Soit, il y a un amendement, soit il y en a pas.

M. Philippe Egli (La Grappe) propose un amendement qui aurait la teneur suivante, à la fin de l'article premier, on ajoute « moyennant qu'un droit de retour soit prévu aux mêmes conditions que la vente en cas de besoin de la commune. ».

Le président a noté l'amendement.

M. Olivier Lebeau (PLR) : Je pense qu'il y a un moment où il va falloir arrêter le tourisme et l'amateurisme. Il y a un règlement de commune, on doit être, tous les groupes, traités équitablement. Un amendement doit être posé par écrit et avant la séance. À partir de là, pas d'entrée en matière possible sur un amendement.

Le Président : Il serait préférable de l'avoir par écrit, mais si le règlement, comme le dit M. Philippe Egli, ne le précise pas. Je crois qu'on doit accepter un amendement oral, on n'a pas trop le choix.

J'ai pris note de l'amendement proposé par M. Philippe Egli de la Grappe, donc au niveau de l'article 1, nous sommes en face, d'une proposition d'adjonction, donc après « le Conseil communal est autorisé à vendre pour le prix de CHF 54'900.- la parcelle 5564 du cadastre de Colombier », l'amendement « moyennant un droit de retour soit prévu aux mêmes conditions que la vente en cas de besoin de la commune ».

L'amendement est refusé par 14 voix, 12 acceptations et 8 abstentions.

Article 2 – Frais d'acte, de plans, d'extrait de cadastre, etc de l'acquéreur

Article adopté.

Article 3 – Le produit net de la vente sera versé à la fortune nette

Article adopté.

Article 4 – Le Conseil communal signera l'acte de vente de se transfert immobilier

Article adopté.

Article 5 – Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire

Article adopté.

Nous procédons au vote final.

L'arrêté est accepté par 24 voix, 7 refus et 3 abstentions.

9. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général relatif à la modification du Règlement sur le statut des Conseillers communaux

M. Philippe Bärffuss (Commission financière) : C'est un sujet dont on a parlé quelques bonnes minutes. Le Conseil communal nous a bien expliqué sa surcharge de travail et qui n'était, à priori, pas prêt de diminuer. Il nous a aussi fait part qu'il imaginait peut-être, avec une échelle plus grande de regroupement des trois villages, de peut-être avoir des chefs de services opérationnels dès le 1^{er} janvier ; ce qui n'est pas tout à fait le cas. Donc, ils doivent encore vraiment aller dans des choses qui sont opérationnelles et puis toutes les tâches aussi annexes un peu nouvelles et non prévisibles qui se sont greffées ces premiers six mois. Donc, ils ne voient pas, dans un avenir proche, pouvoir diminuer leur temps de travail. Donc, on a aussi parlé de la justification peut-être de ce plan de travail, alors pour certains membres, il était peut-être nécessaire de nous justifier, pour d'autres, on peut faire totalement confiance au Conseil communal. Je dirais qu'il a été décidé à la fin de leur demander d'avoir un certain justificatif mais plutôt interne. Piloter eux-mêmes, plutôt que pour nous d'avoir un contrôle. On a même été un petit peu plus loin de l'arrêté à la Commission financière, donc on va déposer un amendement oral. Nous vous proposons, nous, une entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2013. Evidemment, la Commission financière, préavise favorablement mais avec la demande de l'entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2013.

Mme Evelyne Staub (PLR) : « *Le groupe PLR a étudié très attentivement le rapport relatif à la modification du Règlement sur le statut des conseillers communaux.*

La gestion d'une grande commune exige une bonne organisation administrative et des compétences. L'un des buts de la fusion était précisément de gérer de manière plus professionnelle et plus performante les diverses structures de la nouvelle commune.

La redistribution des tâches au sein de l'administration, l'élaboration d'un budget consolidé, la reprise de certains gros dossiers restés en suspens ont été particulièrement énergivores en début de législature. Le taux d'occupation des conseillers communaux a largement dépassé les 40%. Disposant d'une marge supplémentaire de 50%, ils y ont toutefois renoncé pour l'année 2013. Le groupe PLR salue cet effort.

Les premières mises en place terminées, il s'avère que le taux d'activité de 40% a été sous-estimé et qu'il demeure insuffisant pour gérer les affaires en cours.

Ce constat amène le groupe PLR à formuler deux suggestions :

- *à sa grande majorité, il approuve la proposition d'augmenter à 50% le taux d'activité des conseillers communaux, et ceci dès le mois d'octobre 2013 déjà, une réévaluation en cours de législature étant toujours possible.*
- *D'autre part, il propose qu'une collaboration plus étroite soit établie entre le Conseil communal et les commissions. A ce titre, le groupe PLR invite avec insistance le Conseil communal et notamment la Commission financière (ou une délégation de celle-ci) à discuter non seulement des questions financières, mais également des questions de gestion actuelle de la commune, afin d'atteindre une meilleure efficacité.*

Compte tenu de ces remarques, le groupe PLR approuvera majoritairement l'arrêté ».

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe) : « En recevant l'enveloppe pour le Conseil général, j'ai été agréablement surprise de voir que les rapports n'étaient pas trop volumineux. A la lecture de ce rapport, j'ai ressenti un terrible malaise. Ce document allait être mis sur le site. Si je ne doute pas de l'utilité de l'augmentation du temps de travail, je me permets de vous faire part de mes réflexions :

- Si le 40% proposé par le groupe de travail était idéaliste dans l'accord de base, le reste des chiffres le sont-ils aussi ? Je me mets dans la position du lambda qui lit notre site.
- Si nous augmentons ce taux à 50%, 20% des tâches ne seront-elles pas effectuées ? Devons-nous rester dans une gratitude trouble pour un cadeau indéfini ?
- Combien y a-t-il d'heures en plus par rapport au taux choisi de 40% à l'époque ? En quoi consistent ces heures ? En représentation, en commission, en contrôle, en délégation ?
- Comment peut-on imaginer voir ce taux évoluer ? A la baisse, à la hausse ? Y a-t-il un programme ? Y a-t-il un pilote dans l'avion ?
- Comment un tel rapport peut-il être présenté à 41 conseillers généraux qui travaillent pour la plupart dans le privé ? Je m'interroge.
- Que nous importe de savoir que d'autres mandats ont été refusés ? Nous sommes ici pour celui que vous exercez au Conseil communal.
- Nous pensons avoir élu des personnes d'expérience, capables de soumettre des projets construits, intelligents et reflétant une réalité. Je dois avouer que je reste sur ma faim alors que j'avais déjà fait appel à un travail plus profond lors du Conseil général du 25 juin 2013. Si je ne doute pas de la quantité d'heures effectuées par le Conseil communal, la réalité d'une telle activité m'échappe. Je ne comprends pas non plus le message que vous souhaitez donner « en nous sachant gré » d'accepter cette modification. Si la conception d'un tel rapport n'a pas le privilège de vous occuper ou préoccuper, je me permets d'avoir des questions pour le reste. Malgré ces remarques qui sont personnelles, La Grappe accepte à l'unanimité la modification du Règlement sur le statut des conseillers communaux. »

M. Philippe Bärffuss (PS) : Nous avons aussi débattu assez longuement de ce sujet. Nous avons trouvé qu'il était, au niveau de la presse, inélégant de parler d'heures de travail et de 16 heures de travail. On a trouvé que ce n'était pas tellement élégant pour nous autres citoyens en se disant « bien voilà, ça représente 16 heures », on sait bien que c'est une charge de fonction et on compare vraiment ces heures à la minute. C'est aussi quelque chose qui a passablement dérangé. Le groupe socialiste a aussi très bien compris votre demande. Par contre, ça c'était le point qui était le plus délicat. Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette modification. Par contre, au niveau de l'amendement, on est beaucoup plus mitigé. Donc là, on laisse la liberté de vote.

M. Jean-François Künzi (PS) : Un paragraphe, quand même, prête un peu à confusion. Le taux de 40% proposé par le groupe de travail, pensant que les conseillers communaux agiraient en stratèges, la commune était quelque peu idéaliste. Je note et j'informe tous ceux qui n'étaient pas là l'année dernière que les groupes de travail étaient composés de trois conseillers communaux et qu'ensuite le rapport de ce groupe a été avalisé par 15 conseillers communaux dont 8 sont présents dans cette salle.

M. Louis Godet (Verts Lib): J'aimerais quand même ajouter quelque chose à ce que Jean-François a dit, c'est que quand on a mené le processus de fusion, les 40% de taux d'occupation ont été définis pour une raison politique et qu'on savait parfaitement, à commencer toute l'équipe des conseillers communaux qui avons travaillé là-dedans, qu'on ne pourrait pas travailler réellement à 40% dans un exécutif qui chapeaute 8'600 habitants. Alors, aujourd'hui et je le déplore simplement mais à titre personnel, il fallait faire passer la pilule, en tout cas pour certains, pour la fusion, on a choisi 40%

alors que dans la réalité on savait très bien qu'on se situerait plutôt entre 70 ou 100 en tout cas pour la première législature et moi je ne suis pas du tout surpris de cette demande à laquelle j'accède totalement, mais il aurait mieux valu voir les choses en face avant de fermer le processus de fusion, peut-être qu'il n'aurait pas passé, j'en sais rien, mais ce n'est pas étonnant qu'on ait ça aujourd'hui.

M. Yann Decnaeck (PLR): On n'avait peut-être pas la même façon de noter nos heures à l'époque, enfin peu importe. Je ne peux pas laisser dire et laisser noter que c'était pour faire avaler la pilule. Il faut quand même se rappeler comment on avait fonctionné, on avait établi un décompte, chaque conseiller communal en avait fait une moyenne, et on était arrivé à 30% de taux d'activité par personne, par conseiller communal. A cela, on s'est dit qu'on allait ajouter 10% parce que c'est un job nouveau, la commune est plus grande et il y avait cette réserve de 50% que vous n'avez pas voulu mettre au budget (je n'ai pas dit utiliser). Donc, dire que c'était idéaliste, on ne pouvait évidemment pas passer sur un exécutif professionnel à 100%, ça c'est sûr. Mais 50%, parce que c'est ça quand même qui a existé jusqu'à maintenant. On nous demande de le formaliser quelque part définitivement, mais 50%, on l'avait prévu. J'en profite, je ne voulais pas en parler, mais j'ai de la peine aussi avec votre timing et avec votre façon de faire. Vous venez au budget de décembre nous dire, alors que ça fait que trois mois que vous travaillez, « écoutez, nous n'allons pas mettre au budget la réserve de 50% qui est prévue dans la convention de fusion » personne ne vous avait rien demandé, mais rien. Vous pouvez la mettre au budget, personne n'aurait rien dit, maintenant au lieu, quelque part, avec quelques mois d'activité, on avait entendu, on avait demandé au niveau de la Commission financière que vous notiez vos heures, etc... Personnellement, j'aurais bien voulu les voir ! J'aurais voulu savoir sur quelle base j'accordais plus de taux d'activité. Bref, vous avez avancé et puis tout à coup, vous venez nous dire « on aimerait récupérer cette réserve et l'utiliser même si elle n'est pas budgétisée » vous venez demander 50% de manière fixe. Et le comble, c'est que vous nous expliquez que vous êtes surchargés depuis des mois, qu'il faudrait 70%, mais vous allez nous demander un 50 seulement depuis le 1^{er} janvier. Je ne comprenais plus. Mais bon, voilà ! C'est pour ça qu'on a fait la proposition avec la Commission financière de suivre une certaine logique. Soit vous êtes surchargés, vous voulez du 50%, on part du principe que c'est justifié de le rendre institutionnel si on veut le fixer dans le règlement sans plus avoir la discussion du budget mais si on part dans cette démarche là, c'est une mesure à prendre tout de suite. J'aimerais bien, qu'à l'avenir vous puissiez un petit peu réfléchir et puis éviter ces « en avant, en arrière » etc..

Qu'on ait une ligne parce que j'ai un peu peur que ce seul dossier, si je prends que celui-là, soit un peu symptomatique de peut-être du manque de vision, mais j'attends le budget avec grand intérêt, le budget pour l'année prochaine, le premier vrai budget de Milvignes pour voir si je me trompe ou pas et s'il y a une vision pour 2014 ou l'année suivante dans cette nouvelle commune.

M. Olivier Lebeau (PLR): Je vais faire très bref puisque le plus long a été dit par M. Yann Decnaeck, j'avais effectivement la même réflexion. C'est toujours un tout petit peu cavalier d'entendre « on savait que ce serait autrement, on a menti à la population ». Je suis très content que cela a été relevé parce qu'effectivement, ça ne peut pas passer.

Le Président : Nous votons l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 32 voix et 2 abstentions.

Nous passons au vote de l'arrêté.

Article 1 Article adopté

L'article 1 est accepté par 32 voix et 2 abstentions.

M. Daniel Bena (PLR): Comment se fait-il que nous procédions à une votation article par article ?

Le Président : On a un amendement, c'est pour pouvoir modifier un article ou un autre. Quand vous en avez dix, il y en a un qui peut être l'objet d'une modification, raison pour laquelle je procède de cette façon.

Article 2

M. Hugues Scheurer (PLR) : J'ai une question sur la validité de l'amendement, en mettant au 1^{er} octobre 2013 alors qu'il y a un délai expiratoire référendaire, est-ce que c'est possible de donner un salaire au 1^{er} octobre supérieur à celui d'aujourd'hui avec un délai référendaire ? Qu'est ce qu'il se passe s'il y a un référendum ?

Mme Marie-France Matter (CC) : Il était prévu que jusqu'à l'expiration du délai référendaire on aurait l'ancien salaire et que ça serait rattrapé en rétroactif au 24 novembre.

M. Philippe Bärffuss (PS) : Donc l'arrêté entre en vigueur au 1^{er} octobre 2013. Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Le Président : Alors nous sommes devant un amendement proposé par la Commission financière, M. Philippe Bärffuss précise que c'est en tant que membre du Conseil général qu'il dépose cet amendement.

L'amendement est accepté par 27 voix, 1 refus et 6 abstentions.

Nous votons pour l'article 2 dans son ensemble, nouvelle mouture. Le présent arrêté entrera en vigueur au 1^{er} octobre 2013. Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

L'article 2 est accepté par 27 voix, 1 refus et 6 abstentions.

Nous votons l'arrêté dans son ensemble.

L'arrêté est accepté par 28 voix et 6 abstentions.

10. Information du Conseil communal concernant la modification partielle du plan d'alignement « Sentier du Ministre » à Bôle

M. Frédéric Laurent (CC) : « *Le 30 avril 2013, vous avez accepté par arrêté une modification partielle du plan d'alignement de Bôle appelé « Sentier du Ministre ». Trois des propriétaires concernés ont demandé des adaptations mineures du plan. Après discussion entre la commune, les propriétaires et le Service d'aménagement du territoire, nous sommes parvenus à un compromis qui garantit les mêmes droits d'accessibilité à la commune. Ainsi, nous vous informons que cette modification est dès lors considérée par le SAT comme de « minime importance » et bénéficie de l'article 95 LCAT. »*

11. Communications du Conseil communal

M. Frédéric Laurent (CC) : « *Le Conseil communal souhaite mettre en chantier le futur plan d'aménagement de Milvignes. Ce plan guidera notre développement pour les 15 à 20 ans à venir. Aussi, nous ne souhaitons pas qu'il se borne à une juxtaposition des trois plans des villages actuellement en vigueur. Par contre, il pourra s'inspirer, à Colombier, d'une étude récente jamais sanctionnée. Nos trois plans sont d'âges très différents. C'est l'occasion d'harmoniser notre perception de l'aménagement de notre territoire avec les sensibilités du début de ce 21^{ème} siècle.*

C'est un travail conséquent, qui se poursuivra probablement lors de la future législature. Il s'appuiera sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui entrera en vigueur au printemps 2014 et la nouvelle législation cantonale en cours de modification. Mais ce que nous souhaitons surtout, c'est de construire ensemble l'histoire de Milvignes. Nous imaginons pour cela un processus participatif entre une commission ad hoc, le Conseil communal, votre autorité et la population.

Cette vision du futur doit faire émerger une politique de développement qui soit l'aboutissement d'un travail en commun. Nous souhaitons assurer par cette étude nos équilibres économiques, environnementaux et sociaux dans la durée. La finalité est un plan d'aménagement local (PAL) pour Milvignes. Un outil important qui situera la commune dans son contexte régional, en préservant et en valorisant ses atouts. Le financement de cette première étude sera assuré par les subventions à la fusion ».

Mme Josette Schaer (CC) : Vous avez tous lu dans la presse ou vu dans les journaux que le 12 août il y a eu un incendie à Auvernier. Malheureusement cet incendie s'est propagé à un bâtiment communal, rue de la Bâla 8. Alors si vous êtes interpellés, vous remarquerez que le toit est en voie de réfection il ne s'agit pas d'avoir dépensé des sous sans vous en parler parce que l'ECAP participera financièrement à la réfection de ce toit. Par contre, dans l'air du temps de l'économie d'énergie, nous aurons à notre charge l'isolation de cette toiture froide. L'ECAP ne nous payera qu'une toiture froide. Cette isolation, entre dans la compétence financière du Conseil communal donc on doit grever un peu nos comptes, mais par contre, ne nécessitait pas de demande de crédit. Par contre, cet incendie nous pousse à devoir rénover cette maison qui est assez ancienne et peut-être réfléchir à y créer plus d'appartements. Vous devrez donc, si tout va bien et qu'on a les devis en main, vous prononcer sur un rapport au mois de décembre concernant l'aménagement de cette maison. Nous n'étions pas responsables du sinistre.

12. Divers

M. Daniel Sigg (Verts) : « *Au sujet du projet de forage exploratoire de Celtique Energie à Noiraigue, j'aimerais connaître la position du Conseil Communal à ce sujet. Le village d'Auvernier est principalement alimenté par les eaux provenant des gorges de l'Areuse, donc la commune est directement concernée.*

J'aimerais également connaître la situation au sujet de la vente au plus offrant de la maison à la rue du Sentier 17 à Colombier. »

M. Frédéric Laurent (CC) : Pour la première, je pense que c'est moi qui suis interpellé. Donc le Conseil communal prend acte de votre question et vous répondra la prochaine fois.

Pour la deuxième, la rue du Sentier et la vente de la maison, là je crois que je peux vous dire une ou deux choses. Les deux sanctions, à savoir celles de la rue Basse et la rue du Sentier viennent d'arriver au bout. Donc, le Conseil communal vient d'entreprendre les démarches pour la vente de ces terrains. Nous attendons en fait, la convocation des notaires. C'est en route et on vous tiendra bien sûr au courant.

Mme Dagmar Picci (PLR) : « *J'aimerais brièvement revenir sur le sujet passionnant des déchets. L'autre jour en allant à la déchetterie de la Croix à Cortaillod, j'ai eu une discussion avec un des ses employés, concernant les heures d'ouverture de cette dernière. On se posait la question qui a bien pu définir les heures d'ouvertures actuelles, très incompréhensibles au large public. En effet, les employés se font régulièrement insulter par des gens, qui viennent par exemple le mercredi après-midi avec leurs enfants (qui ont congé) et qui se retrouvent devant les portes fermées. Il paraît que les employés ont déjà fait plusieurs fois des demandes pour des horaires élargis. Être ouvert tous les après-midi serait plus logique et plus simple pour tout le monde. De toute façon, les employés sont sur place, mais doivent presque se*

planquer pour ne pas se faire insulter. Et que fait-on si on a une voiture pleine de déchets et une déchetterie fermée ? Vous croyez vraiment que tout le monde ramène ses déchets à la maison ? Je lui ai promis que je vous en toucherai un mot... c'est chose faite. Maintenant j'espère que le Conseil communal puisse donner une suite à leur demande ».

M. Frédéric Laurent (CC) : Je peux répondre, c'est ma soirée. C'est un sujet récurant qui revient sur la table du comité de pilotage de la déchetterie. La pression est légitime, effectivement, on pourrait ouvrir tous les après-midi. Le seul problème c'est que ça fait des heures et des heures supplémentaires à payer pour Vadec, c'est donc Vadec qui gère la déchetterie, donc ça fait des heures supplémentaires et finalement les gens continuent d'affluer le samedi et non pas les jours de la semaine. Donc on peut ouvrir autant d'après-midi que l'on veut pendant la semaine ; ça dilue les gens de la semaine et la concentration du samedi ne diminue pas. C'est la raison première de cette non-modification. Quant au fait que les gens se cassent le nez sur le portail, j'en suis navré, mais évidemment les horaires sont largement diffusés donc il suffit de lire. Ce n'est pas définitif, c'est une question qui est encore une fois, souvent amenée sur le tapis.

Mme Dagmar Picci (PLR) : Ce qui m'interpelle, s'ils ne veulent pas ouvrir tous les après-midi, mais par exemple le mercredi après-midi où les enfants ont justement congé, qu'on puisse les prendre avec pour donner un coup de main. Je ne comprends pas alors pourquoi ils ne ferment pas un mardi et laissent un mercredi après-midi ouvert.

Mme Marlène Lanthemann (CC) : Je me permets de prendre la parole puisque dans la législature précédente je m'occupais des déchets. D'ailleurs on faisait partie de chez Vadec avec M. Jean-François Künzi, qui est ici présent, donc il pourra sans autre confirmer ce que je vais dire. On y a beaucoup réfléchi, c'est vrai que c'était tout d'abord pour des raisons financières qu'on ne pouvait pas ouvrir tous les jours de la semaine, on ne savait pas au départ combien de communes allaient adhérer à cette déchetterie du Littoral Ouest et quant à la question du mercredi après-midi, elle avait été évoquée, on y avait réfléchi, on y avait pensé et Vadec s'était aussi approché de Plaines-Roches et de la déchetterie de l'est de la Ville pour statistiquement voir qu'elles étaient les demi-journées les plus fréquentées. Or, peut-être aussi à coup de surprises, parce qu'on était aussi parti sur le mercredi après-midi, je me souviens bien, et bien c'était une demi-journée qui était très très peu fréquentée et on est arrivé à la conclusion, peut-être inverse de celle de Mme Picci, les familles profitaient de faire autre chose le mercredi après-midi si les parents pouvaient disposer de cet après-midi avec leurs enfants. Donc, cela n'a pas été fait au hasard, lors de la législature précédente. Je ne sais pas si M. Künzi a encore des compléments d'informations mais on avait planché dans ce groupe de travail.

M. Jean-François Künzi (PS) : Je peux juste dire que, par rapport aux familles, vous vous rendez déjà bien compte que pour les employés de la déchetterie s'est déjà difficile d'avoir à faire à des adultes, mais je crois que s'il y a encore des gamins qui courent de tous les côtés avec des déchets, c'est quasiment impossible. Donc là, il y avait aussi l'argument « c'est déjà difficile avec les adultes ne mettons pas encore des enfants le mercredi ». Mais comme l'indique la statistique des autres déchetteries, le mercredi n'était pas un après-midi très prisé.

M. Nicolas Grosjean (PLR) : « Alors, j'ai trois divers qui ne concernent pas les déchets, mais concernent la culture et les sports. L'inauguration du Skatepark, je souhaiterais que le Conseil communal communique de manière plus claire et plus complète lorsqu'il s'adresse aux conseillers généraux et à sa population. Récemment, il nous a été transmis un flyer, une invitation pour l'inauguration du skatepark sans autre commentaire. Compte tenu de son contenu et estimant qu'il ne s'agissait pas d'un vulgaire spam, j'ai demandé à l'administration par retour de mail à qui cette invitation s'adressait et de qui elle émanait. Je n'ai toujours pas reçu de réponse (pourquoi ?). Je m'y suis donc rendu et constaté qu'il ne s'agissait pas de l'inauguration officielle. Nous étions deux conseillers généraux présents à l'heure d'ouverture de la

manifestation. Je n'ai aucuns regrets de ne pas être allé à l'inauguration officielle. Par contre, je déplore que celle-ci se fasse, pour ce type de lieu, à l'écart de la population en la tenant à distance et sans même informer ses représentants.

La première question relative à la gestion du Théâtre de Colombier. J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mes soucis concernant la stratégie du Conseil communal en rapport à la gestion du Théâtre de Colombier et à ses coûts. De manière à assurer une bonne transparence et à apporter les informations nécessaires au Conseil général dans ses décisions futures, je demande au Conseil communal d'affecter toutes les heures réalisées par l'administration communale pour le Théâtre dans les comptes correspondants, comme ça se fait pour d'autres activités. Pour ma part, augmenter notamment le taux d'activité d'un conseiller communal pour gérer sans professionnalisme ce type d'activité n'est pas correct.

La dernière question relative à la fréquentation du Théâtre de Colombier. J'ai appris, c'était peut-être faux, que le premier spectacle de la nouvelle saison du Théâtre avait réuni une trentaine de spectateurs. Est-ce la réalité ? Qu'elle est votre appréciation de la situation ? Cela va-t-il dans la direction que vous escomptiez ? Le cas non-échéant, quelles mesures allez-vous prendre ? Je n'attends pas les réponses ce soir. »

M. Louis Godet (Verts Lib): J'ai encore simplement une question, j'ai lu dans l'Express de samedi passé, une offre de mise au concours pour le poste de chef des constructions. J'aurai simplement voulu avoir un petit complément d'information puisque normalement il est pourvu ce poste. Pourquoi est-ce qu'il y a une remise au concours. Je ne sais pas, c'était assez succinct au niveau de l'annonce.

M. Frédéric Laurent (CC) : Je serai aussi très succinct dans la réponse, je m'en excuserai mais nous avons dû effectivement nous séparer des services de l'actuelle cheffe de service, raison pour laquelle vous avez vu une annonce.

Mme Agnès Decnaeck (La Grappe): Je voudrais vous parler d'Auvernier. A Auvernier, il y a des travaux qui sont un peu interminables à la Pacotte. Mais la circulation est devenue dangereuse, il y a des véhicules qui se parquent partout, les enfants remontent de l'école par la rue pavée et je suis inquiète, je suis inquiète pour les enfants d'abord, adultes et personnes moins mobiles que les autres et il n'y a pas d'interrogation, mais juste rendre attentif. La situation, là maintenant, elle est inquiétante. Et puis j'avais plusieurs points pour donner du poids à celui-ci, je ne vais évoquer que celui-ci. S'il vous plaît, soyez vigilants, faites quelque chose et si possible, de manière urgente.

M. Yann Decnaeck (PLR): Je vais profiter de ces divers, mais c'est pour vous dire que j'aimerais qu'on se limite dans ces divers. On a un règlement général de commune qui prévoit un certain nombre de modes pour interpeller le Conseil communal. Je ne les connais pas par cœur mais il y a les amendements, les interpellations, la motion, la question, etc... Je pense qu'il serait bon de revenir, mais je parle pour tout le monde, parmi les groupes, à l'utilisation de cette sorte d'instrument. On attend du Conseil communal qu'il soit plus professionnel et si on veut qu'il soit plus professionnel, Il faut aussi qu'on communique avec lui d'une manière plus formelle. C'est-à-dire que si on a une question ou une interpellation ou que sais-je, qu'on choisisse la bonne forme pour s'adresser au Conseil communal, ce n'est pas si compliqué à faire et on peut être sûr ensuite qu'il y aura un suivi. Parce que là, on ouvre certaines discussions et puis bien ça va au PV, qui va relire le PV en entier ? Si on est de bonne humeur on va lire ce qu'on a dit pour être sûr que d'autres ne puissent pas nous reprocher d'avoir dit trop de conneries. Est-ce qu'on ne pourrait pas se discipliner un peu, chaque groupe, mais je prêcherais au sein du mien pour cadrer nos interventions dans cette rubrique « divers » pour qu'elle ne serve plus qu'à évoquer justement , les chiens écrasés ou la chose qui ne passerait pas par un biais plus formel de l'interprétation.

M. Louis Godet (Verts Lib): Je voudrais juste répondre à Mme Agnès Decnaeck concernant les travaux de la Pacotte. Les travaux devaient initialement se terminer dans la première quinzaine de septembre mais vont se terminer dans la première quinzaine d'octobre pour être précis.

La rue sera à nouveau ouverte à la circulation en intégralité dès lundi matin prochain. Le goudronnage a lieu vendredi, mais il y a encore 48 heures pour laisser prendre et stabiliser. Donc la situation un peu chaotique d'Auvernier de ces derniers mois devrait rentrer dans l'ordre. Il ne restera, à partir de la semaine prochaine, que des travaux mineurs tel que le pavage des différentes annexes et le goudronnage devant l'ancienne maison de commune qui va être un petit peu compliqué parce qu'on devra interrompre la circulation deux jours parce qu'on ne peut pas goudronner et circuler dans un carrefour. Mais cela fera l'objet d'un tout ménage pour le village d'Auvernier.

Le Président : Avant que je lève la séance, j'aimerais simplement rappeler à celles et ceux qui ont des documents écrits, de bien vouloir les remettre à la secrétaire du procès-verbal.

Le président clôt la séance à 22h00.

Au nom du Conseil général

Le président :

Le secrétaire :

F. Gubler

Ph. Egli